PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Règlement numéro 0942-2020 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « O » concernant le plan de stationnement de l'Église Ste-Famille

---

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 1er juin 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 1er juin 2020, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE **15 juin 2020**, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Le Règlement numéro 1885-1990 est modifié à l'article 49.2 intitulé « Stationnement limité – Secteur Églises Ste-Famille et United Church, Palace de Granby, Fondation Roger Talbot inc. – Hôtel de ville » de la façon suivante :

   - en modifiant le premier alinéa afin qu'il se lise comme suit :

     « Il est, par le présent règlement, établi et décrété les interdictions et les limitations de stationnement dans les zones de stationnement représentées à l'annexe « O » intitulé « Plan – Stationnement – Secteur Églises Ste-Famille et United Church, Palace de Granby, Fondation Roger Talbot inc., – Hôtel de Ville », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante et pour valoir comme si au long récitée. »

   - en abrogeant le texte des nomenclatures suivantes :

     - « Zones de stationnement – Église Ste-Famille »;
     - « Zones de stationnement – Église United Church »;
     - « Zones de stationnement – Fondation Roger Talbot inc. »;
     - « Zones de stationnement – Palace de Granby – Rue Victoria »;
     - « Zones de stationnement – Hôtel de ville ».

3. Le Règlement numéro 1885-1990 est modifié en remplaçant le plan de l'annexe « O » par un nouveau plan, le tout représenté à l'annexe « 1 » du présent règlement.

4. Le règlement numéro 1885-1990 n'est pas autrement modifié.

5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pascal Bonin, président de la séance

Me Catherine Bouchard, directrice des Services juridiques et greffière

Granby, ce 15 juin 2020.

Pascal Bonin, maire

Me Catherine Bouchard, directrice des Services juridiques et greffière

INITIALES

MAIRE GREFFIER

INITIALES

MAIRE GREFFIER

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

ANNEXE « 1 »

Règlement numéro 0942-2020 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « O » concernant le plan de stationnement de l'Église Ste-Famille

---

Remplacer le plan de l'annexe « O » comme suit :

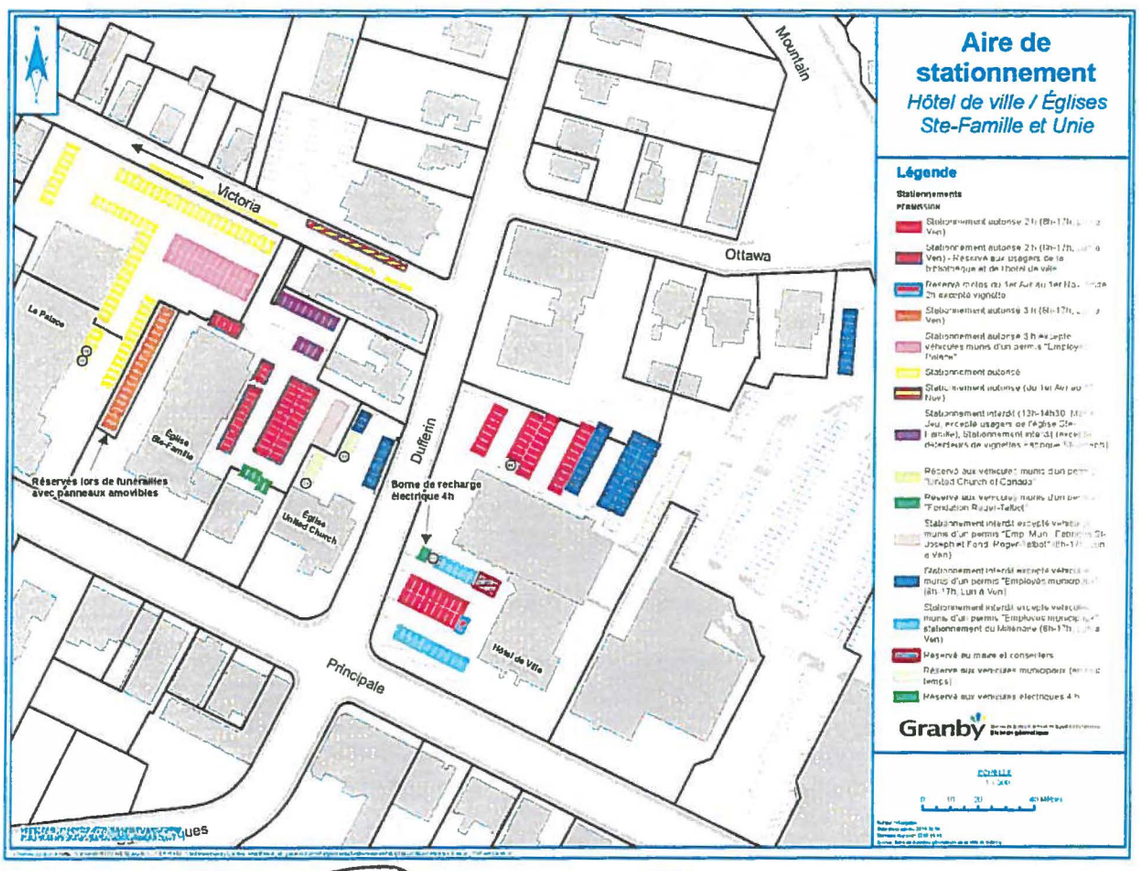

Pascal Bonin, président de la séance

Me Catherine Bouchard, directrice des Services juridiques et greffière

Granby, ce 15 juin 2020.

Pascal Bonin, maire

Me Catherine Bouchard, directrice des Services juridiques et greffière